

Négociation du 20 janvier : Parlons-nous la même langue ?

Où en est la négociation ?

Elle reprend sur la base du texte de la direction qui a juste rajouté en fin de document quelques passages scannés de la Convention collective... Merci, mais nous l'avions dans son intégralité !

Trois syndicats se satisfaisant de cet « effort » de la direction, la négociation reprend.

À la demande de la CGT, la direction s'engage :

- pour les musiciens : à communiquer les annexes avant la négo sur le contrat de travail,
- pour les journalistes : à reprendre l'avenant journaliste pour une mobilité à l'étranger.

M. Papet, pressé par le SNJ, SUD et la CGT consent : « On n'a pas encore le document global, mais posez-nous des questions, on va essayer d'y répondre oralement » !

Le changement radical que représente l'abandon des grilles actuelles pour le système des grilles à « critères classants », dont la « compétence » est le pilier central, est à la fois technique et complexe. La CGT a analysé l'évolution du droit du travail pour vous en proposer une traduction.

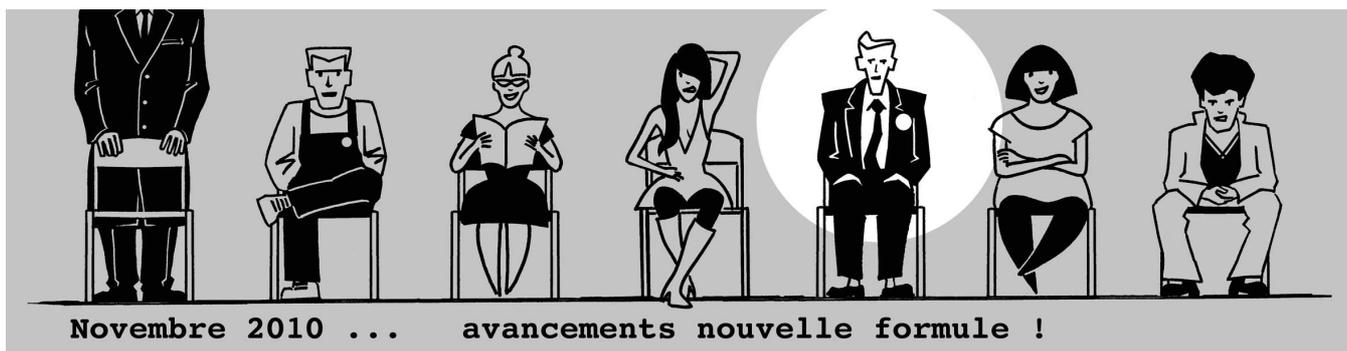
Dictionnaire de la négociation à l'usage des salariés !

- COMPETENCES :

M. Papet : « La majorité des salariés souhaite un système qui prenne mieux en compte les compétences de chacun. »

« Compétences »... belle idée sur le principe, mais voici la conception du MEDEF :

« La compétence est une combinaison de connaissance, savoir-faire, expériences, comportements, s'exerçant dans un contexte précis. C'est donc à l'entreprise qu'il appartient de la repérer, de l'évaluer, de la valider et de la faire évoluer ».



Traduction : exit les diplômes nationaux et le paritarisme !

M. Papet : « Je préfère aux métiers définis en termes de tâches une liste d'objectifs et de missions car je ne suis pas tayloriste. »

Traduction : Il est donc pour « l'organisation ouverte »



ce qui, pour le MEDEF, signifie : « Dans une organisation ouverte (gestion par objectifs, orientations, niveaux hiérarchiques réduits, équipes à responsabilité élargie), être compétent c'est savoir agir : être capable de gérer des situations professionnelles complexes, faire face à des événements, prendre des initiatives, arbitrer, coopérer (...)

Lorsque sont repérées les compétences détenues par les salariés (entretiens individuels d'évaluation) et les

compétences requises par l'entreprise (dans les descriptions de poste), il devient possible d'accroître la réactivité et la fluidité des équipes, d'optimiser les ressources en fonction des besoins. Gérer les compétences est le dénominateur commun à la formation, au recrutement, à la mobilité, à l'entretien annuel. »

MM. Papet et Hees : « On espère, avec ce nouveau système, augmenter la productivité. »

Traduction : on va vous mettre au travail !

En effet, ce nouveau système est là pour cela : « Les interactions entre compétence, contexte de travail et motivation produisent la performance », toujours selon le MEDEF.

DIALOGUE SOCIAL, PARTICIPATION DES SALARIES :

M. Papet : « La cartographie ne sera pas la nouvelle classification, c'est un document de travail parmi d'autres. »

Traduction : on vous a associés au projet pour vous amadouer et vous intéresser, mais maintenant, on fait ce qu'on avait décidé depuis longtemps !

M. Papet : « À chaque niveau de classement, on associe un minimum salarial. L'avancement garanti pour progresser sera remplacé par des mesures individuelles qui reconnaîtront (ou pas !) la qualité du travail, le fait d'avoir acquis une compétence. »

Traduction : l'arbitraire le plus total, à la tête du client et en fonction des besoins de la direction !

M. Papet : « Le seul automatisme qui reste, c'est la prime d'ancienneté mais qui sera revue. »

Comment ? Ils ne veulent pas le dire à ce stade de la négo !

M. Papet : « L'autre automatisme sera un droit à examen de sa situation pour ceux qui n'auraient pas eu de mesure salariale depuis un certain nombre d'années. "Droit à examen" sans garantie d'aboutir »

Traduction : merci d'être passé nous voir ; à la prochaine !

M. Papet : « Je préfère augmenter 7 personnes à 5 % plutôt que 10 à 3 % ». ».



Traduction : la concurrence entre collègues à Radio France fait son entrée officielle !

C'est là que commencent l'isolement, la méfiance et donc le désespoir pour tous ceux qui seront laissés sur le bord de la route !

Si on prend l'exemple des CDDU (les cachetiers) comme laboratoire de ce qui attend maintenant tous les salariés, sachez qu'à part quelques stars extrêmement bien payées, plus de 80 % des autres ont vu leur pouvoir d'achat baisser... jusqu'à 30 % en 10 ans !

La citation de la semaine :

« N'aie pas peur de poser des questions. Ne prends pas les réponses pour argent comptant, vérifie l'addition camarade, c'est toi qui paies ! »
Bertolt Brecht.



Le détail des amendements de la CGT sera dans le n° 4.

Union des syndicats CGT de RADIO France 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

☎ 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 ✉ e-mail cgt@radiofrance.com

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>